



**PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS
PERIURBAINS (PAEN)**

Bilan de la concertation publique préalable



Contexte de la concertation publique

L'étude d'opportunité pour la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PANDA) dans les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes (CCPVC) et des Gorges de l'Ardèche (CCGA), a fait l'objet d'une concertation préalable avec les acteurs du territoire et de débats en réunions ouvertes au public.

L'objectif était de permettre une expression des besoins et des attentes des acteurs du monde agricole, d'expliquer le projet et de répondre aux questionnements du public mais également de collecter des informations permettant d'asseoir la pertinence des propositions portées par les élus.

Les ateliers territoriaux (Enjeux & Programme d'action)

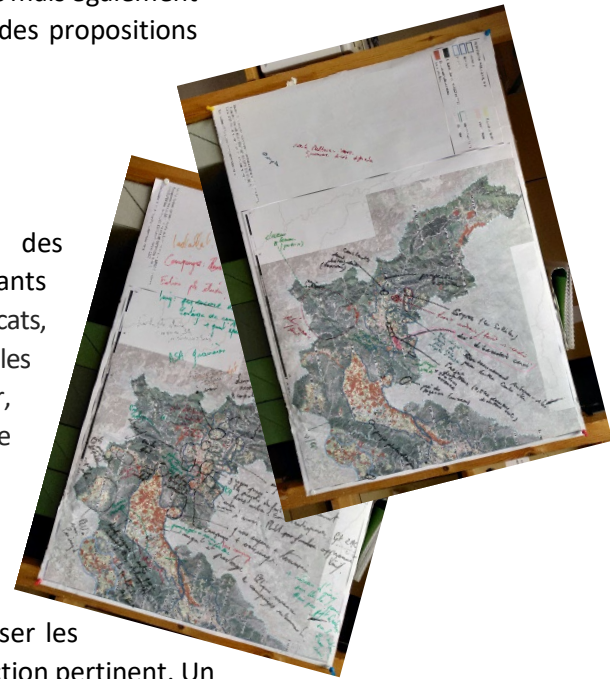
Deux séries d'ateliers ont été conduites dans chacune des Communautés de commune. Ils ont réuni une vingtaine de participants chacun, représentant les principaux acteurs du territoire (syndicats, associations, autres structures actives,...) impliqués et concernés par les thématiques constitutives d'un projet de PAEN : agriculture et foncier, environnement, paysages, tourisme et loisirs notamment, ainsi que principaux agriculteurs des secteurs concernés.

La première série d'ateliers, en novembre 2018, visait en priorité à partager la localisation des espaces à enjeux.

Les travaux ont permis de consolider le diagnostic et de spatialiser les enjeux agricoles et naturels afin de préciser le périmètre de protection pertinent. Un travail sur carte a été conduit en séance pour nourrir la spatialisation des espaces de valeurs à protéger, des espaces sous pressions urbaine et des projets significatifs à relever.

Une seconde série d'atelier a été réalisé en septembre 2019 afin d'enrichir le contenu du programme d'actions.

Ces ateliers ont permis de proposer des actions répondant aux besoins du territoire et inscrits dans des initiatives existantes ou pouvant s'appuyer sur des acteurs ou relais locaux.



Les réunions publiques

Les réunions publiques organisées dans chaque Communauté de communes se sont déroulées au cours de l'année 2019 (25 juin pour la CCPVC et 12 septembre pour la CCGA).

Elles ont réuni, chacune, une dizaine de personnes, principalement des propriétaires fonciers. Les questionnements ont porté la bonne compréhension de l'articulation entre PLU et PAEN, sur la prise en compte des avis des propriétaires et sur le contenu du programme d'actions.

Il a été rappelé à cette occasion, que le PAEN ne peut être délimité que dans les zones agricoles et naturelles du PLU et qu'il ne modifie le règlement des ces zones qui restent régies par le PLU. Il sert à sécuriser, sur le long terme, leur vocation agricole ou naturelle.

